



PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 162-33

MODIFICATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT NUMERO 162 AFIN DE REPONDRE A LA DEMANDE DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES D'INTEGRER L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE EN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (OGAT) « PLANIFIER DES MILIEUX DE VIE ASSURANT L'ACCÈS À DES LOGEMENTS DE QUALITÉ, ACCESSIBLES ET ABORDABLES POUR L'ENSEMBLE DES MÉNAGES »

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

Le jeudi 10 avril 2025, à 19 h, à la salle du conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC), sise au 609, route Marie-Victorin, à Verchères, le conseil de la MRC a adopté le *Projet de règlement numéro 162-33 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin de répondre à la demande de la ministre des affaires municipales d'intégrer l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) « planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages ».*

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Prenez aussi avis qu'une assemblée publique de consultation, présidée par le préfet de la MRC, Monsieur Daniel Plouffe, se tiendra le jeudi 12 juin 2025, à 19 h, à la salle du conseil, sise au 609, route Marie-Victorin, à Verchères.

La commission d'aménagement, formée des membres du conseil de la MRC, expliquera les modifications proposées et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Après la période de consultation, le règlement sera soumis au conseil pour adoption avec ou sans changement par rapport au projet de règlement.

Une copie de ce projet de règlement peut être consultée aux bureaux de la MRC ainsi qu'aux bureaux de chaque municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC.

Donné à Verchères, le 11 avril 2025

Sylvain Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée **Pénélope Larose**, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, certifie, sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés par le conseil municipal, entre le 21 mai et le 12 juin 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21 jour de mai 2025.

Pénélope Larose
Directrice générale
et greffière-trésorière